



S'ENGAGER POUR UN AVENIR SANS SIDA

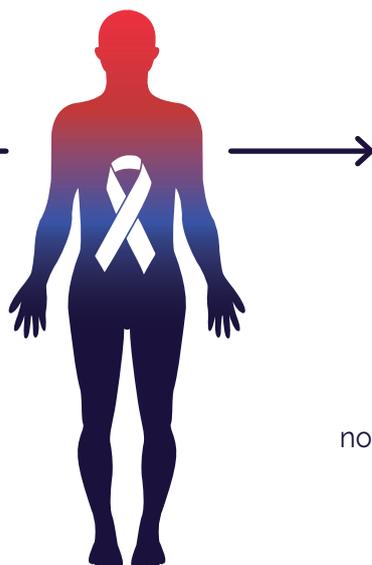
UNE ÉPIDÉMIE TOUJOURS ACTIVE ET MAL CIRCONSCRITE

Mardi 9 juillet 2019, la commission des affaires sociales rend publiques les conclusions de l'enquête de la Cour des comptes sur la prévention et la prise en charge du VIH et les propositions de sa rapporteure, Corinne Imbert (rattachée Les Républicains - Charente-Maritime).

172 700

personnes vivant avec le VIH

141 275
personnes
prises en charge



« épidémie cachée »

responsable de plus de **60%** des nouvelles contaminations:

31 425

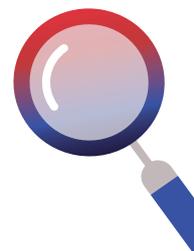
personnes non prises en charge

24 000

personnes
non diagnostiquées

7 425

personnes diagnostiquées
mais non prises en charge



POUR UNE PRÉVENTION DÉCOMPLEXÉE

OBJECTIF 1 _ MAXIMISER L'ACCÈS AUX OUTILS DE DÉPISTAGE



- Généraliser le dépistage gratuit sans prescription dans les laboratoires de biologie médicale
- Autoriser la vente libre des autotests en officines et leur mise à disposition gratuite dans des centres et associations habilités et en services de santé scolaire et universitaire
- Autoriser la réalisation de tests rapides d'orientation diagnostique du VIH en officines et dans les services de santé scolaire et universitaire





- Systématiser une alerte « dépistage » tous les 5 ans via le dossier médical partagé et l'espace numérique de santé pour tous
- Expérimenter la notification anonyme et gratuite des partenaires de personnes positives à la recherche d'une infection sexuellement transmissible, sur le modèle québécois



- Expérimenter un « pass santé sexuelle » pour les jeunes de moins de 25 ans et les populations à risque ouvrant droit à un accès gratuit et permanent aux préservatifs et outils de dépistage

OBJECTIF 2 _ MAXIMISER L'ACCÈS AUX TRAITEMENTS PRÉVENTIFS

- Étendre la primo-prescription de la prophylaxie pré-exposition (PrEP) aux mineurs, et autoriser la médecine de ville et la médecine scolaire et universitaire à prescrire la PrEP
- Étendre la délivrance des premières prises du traitement post-exposition (TPE) à la médecine de ville et aux officines



- Développer la télémédecine au niveau des centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic et des centres et associations habilités pour la délivrance de la PrEP et du TPE

POUR UNE PRISE EN CHARGE EFFICACE**OBJECTIF 3_ GARANTIR UNE PRISE EN CHARGE EFFICACE AU SERVICE DE LA PRÉVENTION**

- Favoriser la génériqueation des traitements antirétroviraux
- Encourager la recherche pour des schémas thérapeutiques aisément observables



- Généraliser les entretiens d'accompagnement des patients atteints de maladies chroniques par les pharmaciens
- Rembourser intégralement aux établissements de santé les frais irrécouvrables liés à la prise en charge des migrants non éligibles à l'aide médicale de l'État

